

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2009

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2009 - (n° 1494)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 100

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 5

État B'

Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »

Modifier ainsi les annulations d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement :

Programmes	Minoration des autorisations d'engagement annulées	Minoration des crédits de paiement annulés
Liens entre la nation et son armée	25 000	25 000
Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	12 000	12 000
TOTAUX	37 000	37 000
SOLDE	- 37 000	- 37 000

EXPOSÉ SOMMAIRE

Conformément au souhait exprimé par votre commission des finances, cet amendement a pour objet de minorer les annulations de crédits de 25.000 euros sur le programme « Liens entre la nation et son armée » (action 02 « Politique de mémoire ») et de 12.000 euros sur le programme « Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » (action 03 « Solidarité ») au titre de réimputations de crédits.